

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 03 septembre 2024

Membres

En exercice : 12
Présents : 11
Votants: 11
Pour: 10
Contre: 1
Abstentions : 0

Date de convocation :
29 août 2024
Date d'affichage:
29 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trois septembre à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélio CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Jean-Yves LAROCLETTE, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU, Muriel WOLKOWICKI

Représentés :

Excusés : Ingrid LAFOREST

Absents :

Secrétaire de séance : Céline RUBIO

Objet: PRÉSENTATION DE LA FAISABILITÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE ET LA PLACE DU SOUVENIR : CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDES - DE_2024_37

Dans le cadre d'un projet d'aménagement de 2 places dans le bourg du village (place de l'Église et place du Souvenir), des propositions d'étude de faisabilité ont été demandé à deux bureaux d'études.

Tableau de comparaison

Bureaux d'études	Détail du prix	Durée des travaux	Nombre de réunions	Réunions avec les habitants	Raisvé topographique	Observations / Commentaires
INGEPRO	Prix TTC : 5 760.00 € Détail HT : - Drone : 1 350.00 € - Analyse / diagnostic : 750.00 € - Esquisses : 1 900.00 € - Financement : 760.00 €	2 mois 3 semaines	Total : 3 - 1 réunion de démarrage / définition du programme - 1 réunion rendu intermédiaire - 1 réunion rendu final	OUI Incluse 1 réunion d'information avec les riverains	OUI Par drone orthophoto	Méthodologie : Retlevé avec drone et photos + 1 point supp Si réunion supplémentaire : + 350.00 € HT, = 420.00 € TTC Marché prix ferme
2 AGE	Prix TTC : 5 900.00 € Détail HT : - Raisvé topographique : 1 350.00 € - Diagnostic : 1 050.00 € - Concertation riverains : 750.00 € - Esquisses, chiffrage, note subventions : 2 500.00 € - Réunion présentation et ajustement : 250.00 €	9 semaines	Total : 3 - 1 réunion de démarrage - 1 réunion diagnostic - 1 réunion de restitution	OUI Option Concertation de la population Si pas retenue : Prix HT = 5 150.00 €	OUI	

LE CONSEIL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir le bureau d'études INGEPRO,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Fait en séance le 03 septembre 2024 en susdits.

AGEDI
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/09/2024
071-217100841-20240903-DE_2024_37-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 06 / 09 / 2024
et publié ou notifié
le 06 / 09 / 2024



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.

AGEDI Dépôt Prefecture de SAONE ET LOIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/09/2024 071-217100841-20240903-DE_2024_37-DE